



ASSEMBLÉE PRIMAIRE 5 juin 2019

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 134
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 12 décembre 2018
3. Présentation des comptes 2018 de la Municipalité
4. Présentation des comptes 2018 du Service électrique
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Approbation des comptes 2018 de la Municipalité
7. Approbation des comptes 2018 du Service électrique
8. Plan d'aménagement détaillé (PAD) Grand Tsai
 - 8.1 Présentation du projet
 - 8.2 Décision
9. Règlement sur la taxe de séjour
 - 9.1 Présentation du nouveau règlement
 - 9.2 Décision
10. Divers



I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h35, le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire :

« Mesdames, Messieurs,

Chers citoyennes et citoyens de la Commune, Monsieur le représentant de l'organe de révision, Madame la représentante de la presse.

Vous avez toutes et tous reçu une carte de vote numérotée en entrant dans cette salle, ce qui me permet de saluer 134 concitoyennes et concitoyens. Si quelqu'un n'a pas reçu de carte de vote, je le prie de s'annoncer tout de suite auprès de Marie-Hélène Copt à l'entrée de la salle.

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette première Assemblée primaire de l'année consacrée à la validation des comptes 2018 de la Municipalité et du Service électrique ainsi qu'à deux points liés au tourisme : la révision de la taxe de séjour et la validation du nouveau plan d'aménagement détaillé du Grand Tsai sur le domaine skiable de Téléverbier, secteur Bruson.

Mais avant cela, permettez-moi de dresser un bref rappel des événements qui ont marqués notre Commune depuis notre dernière rencontre le 13 décembre dernier.

Et le moins que l'on puisse dire c'est que cette rétrospective démarre sur les chapeaux de roues puisque le 22 décembre, un certain Daniel Yule fête sa première victoire en coupe du monde de slalom à Madonna di Campiglio. C'est bien évidemment la première fois qu'un Orsérien réalise une telle performance. Ajoutez-y un titre de champion du monde de Team Event en février ainsi que la 3^{ème} place finale au classement mondial de la discipline et vous mesurerez la portée des exploits réalisés par Daniel.

Toujours dans le domaine sportif, la Commune a fêté récemment les 10 ans de la manifestation Orsières Bouge. Gros succès populaire pour les multiples activités proposées, telles que karaté, gym parents-enfants, urban training et j'en passe. Avec pour point d'orgue la traditionnelle course des écoles à travers le Vieux Bourg ponctuée par la remise des mérites sportifs et culturels.

Dans le domaine culturel justement, plusieurs événements ont animé ce début d'année :

- Le lancement du programme de célébration des 20 ans de notre bibliothèque municipale et scolaire ;
- La journée des classes en action qui a permis aux élèves de Géraldine Landry et Rebecca Fellay de nous faire redécouvrir le Vieux Bourg, l'église, le clocher et sa fresque du XV^{ème} siècle ainsi que l'histoire de la Via Francigena ;
- Et le vernissage au Jardin Alpin de l'exposition « Les arbres en mouvement » rétrospective des travaux menés pendant 30 ans par le Professeur Jean-Paul Theurillat, qui lui ont valu des publications dans les plus prestigieuses revues scientifiques au monde.

Dans un autre registre, je tiens à relever la pose de la première pierre de la future laiterie d'Orsières. Ce projet d'envergure dotera nos agriculteurs d'un outil de travail moderne et leur permettra à coup sûr d'augmenter la plus-value de leur filière grâce



aux perspectives de vente directe que promet l'emplacement choisi, en bordure de l'axe du St-Bernard et de l'accès à nos stations de la Fouly et de Champex-Lac.

Je terminerai en évoquant l'Amicale DC des Dranses que nous venons de vivre et qui a prouvé à quel point le Vieux Bourg se prête à l'organisation de manifestations. Et dire que ce n'était qu'un petit avant-goût du double centenaire que nos fanfares organiseront ensemble en 2021.

Début d'année somme toute normale pour notre Commune avec 49 manifestations inscrites au calendrier communal. Qui osera encore dire qu'il ne se passe rien à Orsières ?

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant la fin juin. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 15 mai 2019. Les comptes 2018 ainsi que les autres documents nécessaires pouvaient être consultés du 16 mai au 5 juin 2019 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Avant de nommer les scrutateurs, je tiens à apporter une précision sur l'ordre du jour. Le point 8 doit être complété comme suit :

8. Adaptation du domaine skiable de TéléVerbier (PAZ et PAD) : secteur Grand Tsai

Est-ce que cette proposition de modification soulève des questions ou remarques ? *La proposition ne soulève aucune remarque et est acceptée par l'assemblée.*

Comme cela n'est pas le cas, je vous remercie pour votre acceptation et je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes selon le nouvel ordre du jour établi à l'instant.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants :

- carré 1 : Pascal Lovey
- carré 2 : Carole Exquis

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutateurs précités est acceptée sans opposition.

1.3. EXCUSÉS

Dernière formalité avant de passer au vif du sujet, laissez-moi excuser les absences de : Louis Tornay, Marie-Luce Pouget, Luc Darbellay, Christian Grognez, Daniel Thétaz et François Voutaz.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 DECEMBRE 2018



Comme le veut la loi sur les Communes, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire doit être porté à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé.

Ce procès-verbal pouvait être consulté du 15 mai au 5 juin au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal du 12 décembre 2018.

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 12 décembre 2018 est accepté sans opposition.

III. COMPTES 2018 DE LA MUNICIPALITÉ

3.1. MUNICIPALITÉ

L'an dernier au même point de l'ordre du jour j'avais entamé ma présentation en vous disant que j'allais briser tout suspense d'entrée de jeu en déclarant que les comptes 2017 de la Municipalité étaient très bons. Eh bien, je ne peux que reprendre la même expression pour cette cuvée 2018 qui est encore meilleure. Celles et ceux d'entre vous qui ont pris la peine de les consulter sur notre site internet ne me contrediront pas.

En résumé :

- Les charges sont globalement maîtrisées, en augmentation de 2% par rapport au budget pour se monter à Fr. 19'330'255.62
- Les recettes atteignent 25'611'075.34, en augmentation par rapport au budget de Fr. 3'259'075.34. Cette embellie est principalement due à la fiscalité des personnes physiques qui traverse actuellement une période très positive.
- La marge d'autofinancement, également record, atteint les 6.2 millions, 2ème plus importante réalisée dans l'histoire de notre Commune. Il faut remonter à 2006, année où la Commune a bénéficié du retour de concession des FMS pour trouver une marge plus importante, en l'occurrence 7.7 mios.
- Les investissements nets, budgétisés à 3'059'500.00 millions de francs ont été respectés puisque nous bouclons à Fr. 3'026'297.41
- Le résultat permet d'augmenter la fortune nette par habitant puisque de Fr. 702.- au 31 décembre 2017, on passe à Fr. 1820.-, soit une augmentation de Fr. 1'118.- en une année.

Le bilan de cet excellent exercice se confirme au travers des 5 indicateurs de l'Etat qui pour la période 2017-2018 sont tous au maximum comme nous le verrons dans le détail à l'issue de la présentation des comptes de la Municipalité et de ceux du Service électrique.

On peut ainsi dire que notre objectif de consolidation des finances communales, annoncé en 2017 lors de la présentation de notre programme de législature est parfaitement respecté.

Voici un tableau récapitulatif des principales données financières 2018 pour la Municipalité :

Année	Marge d'autof.	Financement	Résultat
-------	----------------	-------------	----------



2018	6'280'819.72	3'254'522.31	821'522.31
2017	5'740'548.04	2'605'406.08	504'406.08
2016	4'111'561.24	894'366.23	230'366.23
2015	3'701'133.95	- 288'562.49	- 292'562.49
2014	2'290'737.42	- 4'369'0709.77	- 1'810'009.77
2013	3'634'725.26	- 3'180'744.94	- 421'796.94
2012	3'243'170.24	- 2'617'937.87	- 286'937.87
2011	2'914'676.53	- 1'251'595.55	- 469'471.55
2010	2'652'392.46	- 984'098.24	- 568'098.24
2009	2'779'462.64	- 2'068'876.67	- 306'826.67
2008	3'991'148.61	- 2'645'076.79	46'923.21

À la lecture de ce tableau, on se rend compte de l'excellence des comptes 2018 puisque depuis 2007, on obtient pour la troisième fois après 2016 une marge d'autofinancement record, un excédent de financement ainsi qu'un résultat d'exercice favorable.

L'excellence des résultats a poussé le conseil à étudier 2 pistes :

- L'examen d'une baisse d'impôts dans le cadre de la construction du budget 2020
- Un règlement d'aide aux familles et personnes défavorisées qui par définition ne sont pas ou peu touchés par une baisse d'impôts, mais qui ont subi en plein l'augmentation des taxes.

Nous sommes néanmoins conscients que la Commune d'Orsières se dirige vers un nouveau cycle d'investissements et je vais d'emblée décevoir celles et ceux qui espèrent une baisse d'impôts aussi massive que celle de Bourg-Saint-Pierre !

Voilà pour le commentaire politique introductoire.

Au niveau des comptes de fonctionnement :

0. Administration générale

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 205 066.28	1 227 000.--	- 21 933.72
Revenus	543 638.70	535 000.--	+ 8 638.70



- 011.300.00 Bureau de vote : Le budget avait été établi sur la base de 4 votations fédérales et 2 votations cantonales uniquement car 2018 était normalement une année sabbatique au niveau électoral. C'était sans compter sur les élections valaisannes d'octobre relatives à la Constituante pour un coût de Fr. 2'523.—.
- 029.301.00 Secrétariat communal : la diminution de Fr. 16'000.- correspond à une restructuration qui a vu Justine Duay partager son temps de travail entre le secrétariat communal et la mise en place du règlement des taxes sur la voirie dès le 1^{er} janvier 2018.
- 029.318.06 Les frais d'avocats et d'experts prennent l'ascenseur à Fr. 22'000.- pour 2018, contre 15'000.- au budget principalement liés à des honoraires d'avocats mais aussi au bureau SEREC qui nous a accompagné pour une réflexion de stratégie intercommunale avec Bourg-Saint-Pierre, Liddes, Sembrancher et Bovernier, toujours en cours.

1. Sécurité publique

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 028 127.57	1 164 800.--	- 136 672.43
Revenus	368 020.30	320 900.--	+ 47 120.30

- 100.318.06 Mensuration officielle -70'000.- Comme à l'accoutumée, la facturation relative au renouvellement de la mensuration officielle a pris du retard et ne nous a été facturée que partiellement soit 36 mille francs sur les 105 mille francs de prévus.
- 122.352.00 APEA - 9'000.- Les coûts relatifs à l'APEA semblent se stabiliser en hausse toutefois de 51'000.- au compte 2017 à 57'000.- en 2018 mais 9'000.- en dessous du budget.
- 113.436.00 Encaissements APG : + 35'000.- au lieu de 0.- Une employée en arrêt maladie pendant près de 6 mois explique cette grande différence.

2. Enseignement et formation

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	2 637 383.26	2 792 500.--	- 155 116.74
Revenus	82 443.25	81 500.--	+ 943.25



210.433.00 Frais d'écolage : de 7'000.- au budget à 1'211.- au compte car il n'y a plus de participation des élèves à l'écolage et probablement même aux activités sportives et culturelles ce qui explique la chute des revenus

211.322.00 Dans les dettes à long terme ERVEO, le budget tenait compte de la nouvelle structure UAPE de 4 millions de francs mais comme les travaux ont commencé en 2018 pour se finaliser à la reprise scolaire 2019, le montant est en baisse de 14'000.- à 26'000.-

3. Culture, Loisirs & Culte

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 253 112.42	1 245 300.--	+ 7 812.42
Revenus	34 440.89	25 800.--	+ 8 640.89

330.390.00 + 81'000.- total 91'000.- : Les chemins pédestres ont beaucoup souffert durant la période hivernale 2017/2018 et il y a eu passablement de travaux de remise en état à effectuer. De ce fait, les travaux publics ont dû prêter main forte par une participation beaucoup plus importante qu'à l'accoutumée.

340.365.01 23'573.- au lieu de 12'000.- La participation de la commune dans les différentes organisations sportives devient de plus en plus importante, ceci d'autant plus que certaines de ces manifestations prennent de l'envergure comme le Trail Verbier St-Bernard ou l'OCC. Le budget sera donc à revoir puisque ces courses deviennent de plus en plus importantes chaque année.

4. Santé

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	314 319.97	255 800.--	+ 58 519.97
Revenus	0.00	0.--	+ 0.00

440.352.00 + 40'000 pour les frais de fonctionnement du CMS

490.352.02 +20'000 pour la Maison de la Santé

Ce montant sert à payer l'amortissement et les intérêts de la dette contractée pour l'achat d'un terrain de réserve ainsi que les frais d'exploitation de l'héliport et du local à ambulance. Les deux bâtiments MDS1 et MDS2 sont entièrement autofinancés par les loyers.



5. Prévoyance sociale

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>	
Charges	1 248 358.73	1 415 600.--	-	167 241.27
Revenus	187 548.35	238 000.--	-	50 451.65

541.xxx.xx -50'000.- à Fr 42'000.- Bien que le nouveau bâtiment dédié à l'UAPE et crèche ne soit opérationnel qu'à la reprise de la prochaine année scolaire 2019/2020, la gestion administrative a déjà été reprise par l'ERVEO au début de la scolarité 2018/2019.

541.365.02 -20'000 La diminution des charges provient des factures liées à la crèche de Vollèges qui ne fonctionne plus pour Orsières depuis juillet 2018

550.361.02 9'555.- au lieu de 5'000.- Selon décision du conseil communal, la Municipalité prend en charge une partie des frais d'accueil des centres de jour soit Fr. 35.— par jour. 5 personnes y ont participé en 2018.

6. Trafic

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>	
Charges	3 034 672.83	2 430 000.--	+	604 672.83
Revenus	447 450.70	287 000.--	+	160 450.70

Je m'arrêterai un peu plus longuement sur ce dicastère dont l'augmentation des charges est massive.

L'explication est simple et réside dans les énormes chutes de neige enregistrées durant l'hiver 2017-2018.

Ces chutes ont fait exploser les frais de déneigement qui passent de Fr 140'000.- au budget à Fr. 243'000.- aux comptes.

Elles ont également provoqué de gros dégâts sur nos chemins pédestres et nos routes. Comme je l'avais annoncé l'an dernier lors de cette même assemblée primaire des comptes, nous avons pris des dispositions pour rétablir un maximum de routes et de sentiers, sans considération budgétaire.

Vous vous souvenez tout à l'heure du commentaire lié aux travaux effectués par l'équipe communale sur les sentiers pédestres ?



Ajoutez-y

- 620.301.00 897'000.- au lieu de 713'000.- Importante augmentation de la masse salariale de plus de 184 mille francs par rapport au budget justifiée par l'engagement de 6 auxiliaires au lieu des 3 initialement prévus dont 1 est resté en activité toute l'année.
- 620.314.00 393'000.- au lieu de 250'000.- les très nombreuses réfections de routes ont été réalisées. Comme pour les chemins pédestres, les routes ont particulièrement souffert de l'hiver 2017/2018 et il y a eu passablement de travaux à exécuter.
- 620.315.00 + 46'000.- à 186'000.- L'entretien des machines et des véhicules va sans doute de pair avec les travaux exécutés sur les routes par les TP
- 620.318.00 + 103'000.- à 243'000.- le compte de déblaiement des neiges a aussi été largement dépassé de plus de 100 mille francs, tant par rapport au compte 2017 qu'au budget 2018.

Et passons au dicastère 7 pour compléter le tableau

7. Protection et aménagement de l'environnement

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	2 578 634.80	2 168 500.--	+ 410 134.80
Revenus	2 797 824.77	2 946 500.--	- 148 675.23

- 790.319.00 Les travaux de réfection de la digue du Churez se montent au final à Fr.174'832.95. Un deuxième chapitre tout aussi important concerne la remise en état des routes en Entremont et Bagnes suite aux intempéries de janvier 2018. Ce dossier, piloté par Orsières, a coûté Fr. 184'205.95 dont une bonne partie sera subventionnée par l'Etat

Ce qui au total nous amène à près d'1 mio de dépassement directement lié aux dégâts naturels et fortes chutes de neige 2018.

SERVICES AUTO-FINANCES

Il est évidemment trop tôt pour tirer un bilan complet de la mise en place de nos nouveaux règlements sur les déchets, la distribution de l'eau potable et les eaux usées.

Néanmoins, voici une analyse chiffrée des comptes 2018 : Eau potable, Eaux usées, Déchets. *Le Président présente les chiffres des comptes 2018, du budget 2018 et des comptes 2017 pour ces services.*

Nous reviendrons en détails ces prochaines années sur l'évolution de ces services auto-financés.



8. Economie publique

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	5 652 150.67	5 873 800.--	- 221 649.33
Revenus	5 122 268.45	5 502 800.--	- 380 531.55
800.365.00	Consortages, alpages et laiteries : Les travaux relatifs à la construction de la nouvelle laiterie n'ont débuté qu'en ce début d'année 2019 et par conséquent, les versements programmés sous 2018 ont nullement été exécutés. Baisse de Fr. 88'000.- environ.		
860.435.xx	Bien qu'en baisse constante chaque année, le résultat 2018 de la revalorisation de l'énergie laisse encore apparaître un solde positif de Fr. 349'071.52		
862.3xx.xx	2018 est la 5ème année complète de fonctionnement du CAD. On relèvera des comptes relativement conformement aux prévisions avec une très bonne évolution des intérêts de la dette. En effet, avec des amortissements réguliers tout au long de l'année, des taux qui sont relativement bas et avec le commencement de la phase de renouvellement des prêts qui tombe dans une période où les taux sont encore plus bas, la situation ne peut être que réjouissante.		
870.411.00	Curage gravier Val Ferret : baisse des matériaux extraits -33'000.-		

9. Finances et impôts

	<u>Comptes 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Différence</u>
Charges	378 429.09	372 000.--	+ 6 429.09
Revenus	16 027 439.93	12 414 500.--	+ 3 612 939.93
900.319.00	Pertres sur débiteurs : Si les comptes 2016 laissaient encore apparaître des pertes relativement faibles à hauteur de 17 mille, celles-ci ont pris de l'ampleur ces 2 dernières années puisque pour 2017, ces pertes totalisaient plus de 46 mille francs et pour 2018, elles se finalisent à Fr. 47'557.85 pour 14 dossiers soit 4 de plus qu'en 2017.		
900.400.00 et			
900.400.02	La situation fiscale 2017 des personnes physiques est très bonne avec un taux de taxation de 97% contre 70% au bouclage des comptes 2017.		



Une des premières raisons des bons résultats de la fiscalité dans les comptes 2018 est certainement une provision 2016 calculée avec prudence dans les comptes 2017 d'où un cumul de résultat dans les comptes 2018. Pour le reste, les explications ou raisons de ces bons résultats sont les mêmes que précédemment à savoir :

1. Les déductions fiscales prévues en 3 étapes concernant les caisses maladies et les aidants bénévoles tout comme les frais de formation sont toujours en stand by puisque provisoirement suspendues.
2. Une taxation beaucoup plus rigoureuse et plus approfondie des dossiers depuis 3 ans maintenant avec toujours pour conséquence de nombreuses reprises et correction de taxation suite à ces contrôles...
3. Les dénonciations spontanées qui, selon les dossiers, reprennent les taxations sur 3, 5 voire sur les 10 dernières années.
4. Les déclarations suite aux échanges automatiques d'informations.
5. Les fluctuations au niveau des contribuables, arrivées/départs, qui penche nettement en faveur de la qualité des arrivées car au niveau quantité, le nombre est stable.

900.400.04 On notera pour la première fois depuis longtemps un recul dans l'encaissement des impôts prélevés à la source. Est-ce l'effet de la LAT et de la lex Weber qui se fait réellement sentir ou alors la reprise économique au Portugal par exemple avec le retour chez eux de plusieurs familles ?... probablement un peu des deux.

932.410.00 Excellente année 2018 au niveau du résultat final des redevances hydrauliques à 1'782'000.- . Celles et ceux qui étaient présents à notre soirée spéciale Energie se rappelle que la moyenne des 5 dernières années se situait à Fr. 1'5 mios.

Y-a-t-il des questions ou des remarques ?

Questions de l'Assemblée :

La présentation ne soulève aucune question ni remarque.

INVESTISSEMENTS :

Le montant total des dépenses d'investissement est supérieur aux prévisions de quelque Fr. 314'939.36 et cela peut se justifier par une comptabilisation de 400 mille francs, non prévue au budget, relative à l'avancement des travaux de l'UAPE financée par le compte construction de l'ERVEO.

Sans cette situation, les investissements 2018 de la Municipalité sont dans le tir puisqu'ils sont Fr. 85'060.64 en dessous des prévisions qui étaient de l'ordre de Fr. 3'569'500.--.

Quant aux recettes d'investissements, elles sont également en dessus des prévisions pour se finaliser à hauteur de Fr. 858'141.95 alors que le budget en prévoyait 510 mille francs ce qui fait une augmentation de Fr. 348'141.95.



Il ressort donc de cet exercice 2018 un investissement net de Fr. 3'026'297.41 doublement couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 6'280'819.72 laissant ainsi apparaître un excédent de financement de Fr. 3'254'522.34. Quant au résultat d'exercice, il s'agit du troisième boni réalisé depuis 2008 de l'ordre de Fr. 821'522.31.

Si on s'attarde sur quelques éléments marquants de ces investissements :

1) Les dépenses non maîtrisables :

- Institutions handicapés & social :	Fr. 9'237.30
- Participation à la construction des routes cantonales :	Fr. 114'849.55
- Dispositif préhospitalier :	
	<u>Fr. 3'402.85</u>

TOTAL Fr. 127'489.70

Ces dépenses représentent 3.28 % des investissements totaux. Si je vous donne ce chiffre c'est simplement pour illustrer le fait que la Commune d'Orsières est maîtresse de ses investissements à plus de 95% ce qui pour un Exécutif est une source de satisfaction et de motivation.

2) Les dépenses faisant l'objet d'emprunt ou payées par une association ou un autre financement :

- Réalisation du CAD :	<u>Fr. 289'887.00</u>
------------------------	-----------------------

TOTAL Fr. 289'887.00

Ces dépenses représentent 7.46% des investissements totaux

3) Les dépenses planifiées par comptes :

- Administration générale:	Fr. 119 078.85
- Enseignement et formation:	Fr. 428 822.10
- Trafic:	Fr. 1 198 868.15
- Eaux :	Fr. 457 392.10
- Eaux usées :	Fr. 766 335.66
- Déchetterie :	Fr. 2 874.05
- Protection et aménagement de l'environnement	Fr. 302 782.70
- Economie publique:	<u>Fr. 584 329.60</u>

TOTAL Fr. 3 860 483.21

Ces dépenses représentent 99.38 % des investissements totaux

Voilà pour les investissements de l'année 2018. Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.



IV. LECTURE DES COMPTES 2018 DU SERVICE ELECTRIQUE

Je passe la parole au Président de la commission, Pascal Tornay, afin qu'il vous commente ces comptes 2018 dans le détail

M. Pascal Tornay présente les comptes 2018 du service électrique.

Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

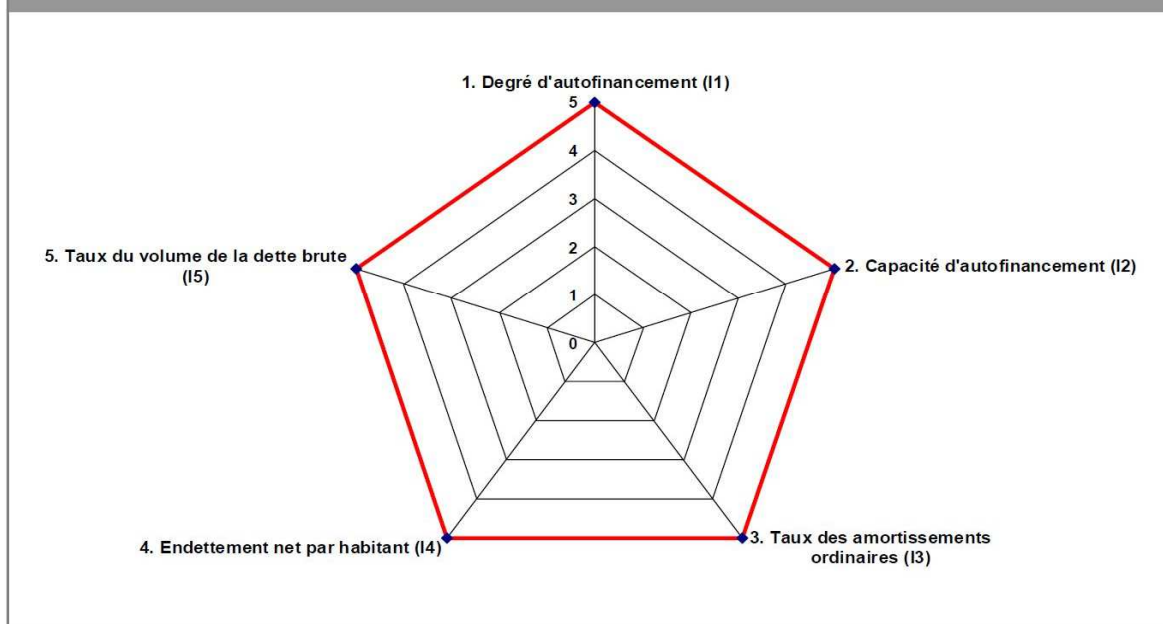
Avant de passer la parole à l'organe de révision, je vais vous présenter les 5 indicateurs établis par l'Etat du Valais et qui permettent de jauger l'état financier des Communes. Comme annoncé en introduction, nous obtenons sur ces 2 dernières années la note maximale de 25 sur 25.

Dans le détail :

1 : degré d'autofinancement : (autofinancement en % de l'investissement net)	205.3 %
2 : capacité d'autofinancement : (autofinancement en % des revenus financiers)	22.8 %
3 : taux des amortissements ordinaires : (amortissements ordinaires en % du patrimoine administratif à amortir)	10.5 %
4 : endettement net par habitant : (dette brute moins patrimoine financier réalisable par habitant)	- 1820.-
5 : taux du volume de la dette brute : (dette brute en % des revenus financiers)	94.3%



Graphique des indicateurs - moyenne des années 2017 et 2018



V. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Pour la lecture du rapport je passe la parole à M. Daniel Porcellana, représentant de la Société fiduciaire Alpes Audit SA.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision qui est joint au fascicule des comptes 2018.

VI. APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA MUNICIPALITÉ

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2018 de la Municipalité se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2018 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

VII. APPROBATION DES COMPTES 2018 DU SEO

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2018 du Service électrique se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2018 du service électrique sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée Primaire pour sa confiance.

VIII. PAD GRAND TSAI



La société Téléverbier SA, exploitante du domaine skiable du même nom qui s'étend jusque sur le territoire communal d'Orsières dans le secteur des Hauts de Bruson, nous a transmis une demande de modification du Plan d'aménagement des zones pour son domaine skiable assortie d'une modification du plan d'aménagement détaillé du secteur appelé Grand Tsai.

En clair, pour TéléVerbier il s'agit de rationaliser l'utilisation du domaine bourgeoisial en parallèle au projet de rénovation complète du télésiège du Grand Tsai. On notera ainsi l'abandon de la traverse qui permettait de rejoindre le départ du télésiège, au profit d'une piste entièrement située en rive gauche, pourrait-on dire, de la future remontée mécanique.

Ce dossier a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique au Bulletin Officiel n°17, du 26 avril 2019 et n'a pas suscité d'opposition.

Je passe maintenant la parole à Jean-Marc Copt, président de la commission d'Aménagement du Territoire pour une présentation détaillée, cartes à l'appui, de ce projet de TéléVerbier.

Questions de l'Assemblée :

Quelle incidence cette modification a-t-elle sur le ménage communal ? (Jean-Michel Lovey)

Pdt : Aucune, mais formellement, l'Assemblée a l'obligation légale de prendre cette décision pour que Téléverbier puisse avancer dans son dossier.

Cette modification aura-t-elle des implications sur le terrain ? (Albert Joris)

Pdt : Concernant les modifications du PAZ et du PAD, il n'y aura aucun changement visible sur le terrain. Cependant, vous pourrez constater des transformations mineures lors de la mise en place du nouveau télésiège.

Décision :

La modification partielle du plan d'affectation des zones et du plan d'aménagement détaillé est adoptée par l'Assemblée primaire à l'unanimité.

IX. NOUVEAU REGLEMENT SUR LA TAXE DE SEJOUR

Initiée il y a maintenant 2 ans, la réflexion sur la taxe de séjour qui vous est soumise ce soir est le fruit d'une collaboration entre l'ensemble des partenaires touristiques de notre destination, propriétaires de résidences secondaires compris.

Elle part d'un principe arrêté par la loi cantonale sur le tourisme qui permet de forfaitiser la taxe de séjour afin de l'encaisser auprès de l'ensemble des personnes assujetties. A ce jour, force est de constater que le mode d'encaissement entraîne un coulage massif. En résumé, la taxe de séjour aujourd'hui c'est un peu comme si l'impôt communal était proposé au libre choix des contribuables.

Le premier élément important à retenir donc du projet soumis ce soir est la forfaitisation de la taxe de séjour qui permet une égalité de traitement de toutes les personnes assujetties. Anniviers, Val d'Illeiez, Bagnes, Leytron, Crans-Montana, pour ne citer que ces quelques communes, ont opté pour ce type de prélèvement forfaitaire.



Deuxième élément important, le montant : depuis 2005, le PSB encaisse une taxe de séjour parmi les plus basses des Communes du Canton, à Fr. 1.80 la nuitée. Le projet soumis propose de passer ce montant à Fr. 3.60.- pour lever des fonds complémentaires.

On peut immédiatement me rétorquer qu'une telle augmentation est disproportionnée. Je répondrai avec les deux chiffres suivants pour illustrer le contexte financier dans lequel nous évoluons :

- 2 millions, tout d'abord. C'est en francs, le montant que nous consacrons chaque année sur le budget communal au fonctionnement de notre tourisme, que ce soit :
 - 0 en subventions directes aux acteurs tels que le PSB, les remontées mécaniques, le Jardin Alpin, etc
 - 0 en frais d'entretien d'infrastructures tels que le centre sportif de Champex-Lac, l'entretien des sentiers pédestres, des pistes de fond ou des chemins damés,
 - 0 en entretien de toutes les infrastructures communales au pro-rata du nombre de résidences secondaires (routes, réseaux communaux techniques, etc...).
- et le 2^{ème} chiffre : 415'000.- C'est en francs le montant que nous prélevons chaque année grâce à la taxe de séjour, principalement auprès des propriétaires de résidences secondaires.

Et j'y ajouterai un 3^{ème} chiffre : 1'150'000.-. C'est le montant que nous voulons obtenir chaque année dans cette vision PSB 2030 pour développer nos infrastructures.

Mettez en rapport ces 415'000.- ou ces futurs 1'150'000.- que nous souhaitons obtenir sur les 3 communes, avec les 2 millions qu'Orsières seule consacre chaque année au tourisme et continuera de le faire et vous admettez avec moi que nous rééquilibrons simplement la balance, sans reporter sur le dos des propriétaires de résidences secondaires ou touristes des montants que nous ne voulons pas payer par nos impôts.

Je vais maintenant passer la parole à Didier Jacquemettaz, vice-président du Pays du Saint-Bernard et conseiller en charge du tourisme, qui travaille sur ce projet depuis de long mois et qui va vous expliquer entre autres :

- qui est soumis à la taxe de séjour
- Ce que nous voulons faire avec l'argent levé
- Qui décidera des investissements à réaliser

A l'issue de sa présentation et de vos questions/remarques, nous passerons à la lecture détaillée du nouveau règlement, puis au vote.

Questions de l'Assemblée :

Question de Mme Gervaise Marquis : Pourquoi le tarif de la nuitée n'est-il pas le même pour tous, indépendamment qu'il s'agisse d'un camping, d'un logement de groupe ou d'un hôtel ?

Didier Jacquemettaz (DJ) : C'est en se comparant aux moyennes cantonales qu'on arrive à ce résultat ; ça correspond aux catégories qui existaient avant et ça répond d'ailleurs à la logique. En ce qui concerne les campings, il semble en effet difficile de faire payer le montant maximum étant donné le tarif d'une nuit sur notre territoire. Pour les logements de groupe, il s'agit d'un soutien à la jeunesse.



Remarque de M. Jean-Maurice Tornay : M. Tornay explique tout d'abord qu'il n'est pas contre l'encaissement d'une taxe de séjour. Cependant, dans le nouveau règlement, la taxe proposée est « exagérée et arrogante ». M. Tornay constate également que cette nouvelle taxe doit être mise en place car certains propriétaires de R2 « trichent ».

Cependant, les propriétaires de R2 participent à la vie de la commune et M. Tornay demande au Président et au Conseil municipal de les traiter comme il se doit, avec une taxe plus modeste qui suffirait certainement à financer des projets pour nos stations qui doivent conserver leur dimension familiale.

M. Joachim Rausis (Pdt) répond que ce projet a été étudié par le Conseil, et qu'il a été voulu tel quel. En effet, au-delà de la forfaitisation, ce sont les moyens financiers qui manquent. Le but n'est en aucun cas de dénaturer nos stations, mais de mettre à jour nos installations, voire en créer certaines autres, principalement pour le tourisme estival. C'est par respect pour la valeur des biens de chaque propriétaire que la commune se doit de travailler dans ce sens.

Remarque de M. Jean-François Lattion : Ce ne sont pas les résidences secondaires qui ont sauvé les remontées mécaniques mais les résidents de la commune, via leurs impôts. M. Lattion pense qu'il est donc correct que les propriétaires des R2 participent au financement des infrastructures, d'autant que le montant reste raisonnable.

Remarque de M. Jean-Marie Abbet : M. Abbet félicite en préambule la commission touristique et le conseil municipal pour le travail effectué. Il estime cependant que le montant est très exagéré. Il a en effet entendu les arguments des propriétaires de R2 lors de l'AG du PSB et propose un montant de Fr. 2.50/jour. Selon ses calculs, cette baisse ne provoquerait qu'un manque à gagner d'environ Fr. 250'000.-/année. Les propriétaires de R2 ne doivent pas être « exploités ». Ils paient impôts, taxes et investissent en donnant du travail aux entreprises locales. Ils aiment notre région et sont des acteurs indispensables à notre tourisme.

Le président répond dans le même sens que pour la remarque de M. Tornay, tout en refusant le terme « exploiter » car il ne correspond réellement pas à la volonté du Conseil. Concernant la proposition de baisse du montant, il y reviendra tout à l'heure, à la lecture du Règlement.

Question de M. Michel Cretton : M. Cretton estime que la première mouture du Règlement, qui taxait également les domiciliés, était meilleure. En effet, il est plus aisé de voter lorsque tout le monde est traité à la même enseigne, sans clivage entre domiciliés et non domiciliés. Pourquoi cette mouture n'a-t-elle pas été conservée ?

DJ explique que c'est pour une raison légale. En effet, la loi dit clairement que celui qui paie ses impôts dans une commune ne peut être taxé sur cette même commune s'il ne loue pas son bien.

Question de Natahalie Thériseaux : Si une personne hérite d'un bien familial et qu'elle n'est pas domiciliée, ne pourrait-elle pas être exemptée de la taxe ?

DJ : Ce n'est pas possible. Seules les personnes domiciliées sur le territoire de la commune d'Orsières dans laquelle est perçue la taxe peuvent être exonérées.

Question de Blaise Lovisa : De quelle façon l'argent perçu va-t-il être utilisé ? Pourquoi le ménage communal ne participe pas plus ?

DJ : Le soutien se fera à fond perdu. Actuellement les impôts financent déjà les infrastructures touristiques à hauteur de Fr. 2'000'000.-/année; ça semblait donc correct que l'on trouve une autre source de financement.

Question d'Isabelle Rausis : Si une baisse des impôts est décidée, les taxes vont-elles prendre l'ascenseur ?

Pdt : Non, ceux sont deux choses complètement différentes. De plus, le tarif décidé ce soir en cas d'acceptation du nouveau règlement sur la taxe de séjour est fixé pour une durée de 10 ans.



Le Président propose de suspendre les questions pour passer à la lecture du Règlement par Mme Christelle Darbellay Tornay, secrétaire municipale. Il s'arrête sur l'article 5 afin de proposer la modification de M. Jean-Marie Abbet.

Remarque de Mme Marie-Jeanne Ropraz : les arguments pour une baisse de tarif pour les propriétaires de R2 ne tiennent pas la route. Les hôteliers paient aussi des impôts et doivent aussi investir pour entretenir leurs biens.

L'assemblée se demande s'il est judicieux de voter sur chaque article, ce à quoi le Président réplique qu'il s'agit d'un processus démocratique.

Remarque de M. Alain Darbellay : Si l'on modifie ce montant, le projet sera sans doute enterré. Il propose donc de voter en bloc sur le Règlement.

Le Président propose de voter en bloc sur le règlement à l'issue de sa lecture détaillée.

Décision :

L'Assemblée Primaire accepte la proposition par 95 oui, 11 non et 5 abstentions.

2) Conformément à l'article 16 de la Loi sur les communes, le Conseil vous propose de voter à main levée sur le sujet, comme nous l'avons d'ailleurs fait sur l'ensemble des derniers règlements soumis à cette Assemblée, soit l'eau potable, l'eau usée et les déchets. Mais si 1/5 de la salle demande un vote à bulletin secret, alors nous voterons ainsi.

Y a-t-il des remarques sur la procédure du vote ? Aucune question n'est posée et le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Décision :

L'Assemblée Primaire accepte le nouveau Règlement sur la taxe de séjour par 83 oui, 39 non et 3 abstentions.

XI. DIVERS

POLICE MUNICIPALE

Je profite de cette Assemblée Primaire pour vous informer que nous avons passablement avancé dans la question de notre Police Municipale. Suite à l'Assemblée Primaire de décembre dernier et à l'acceptation du budget qui prévoyait 3 postes d'agents de police, nous avons mis au concours 2 postes. Les postulations enregistrées ne nous ont pas permis de trouver des candidats qui répondaient au profil au profil souhaité.

En conséquence, nous avons approché le Conseil municipal de Bagnes afin d'étudier la conclusion d'une convention entre la Police Municipale de Bagnes et notre Commune, à l'instar de ce que connaissent depuis plusieurs années les Communes de Sembrancher et de Vollèges.

Il y a quelques jours, le Conseil municipal de Bagnes a accepté le principe de cette convention, si bien que nous sommes en train de réorganiser notre Police en séparant les tâches purement administratives qui peuvent rester à l'interne de notre personnel et les tâches-métier qui seront reprises par la PM de Bagnes.



Nous vous informerons plus en détail sitôt que nous aurons formellement signé l'accord avec Bagnes.

CŒUR D'ORSIERES

Deux mots également, pour vous dire que les ateliers participatifs liés au Cœur d'Orsières se sont déroulés à satisfaction. Les échanges ont été nourris et le bureau GAME travaille pour produire les premières esquisses de notre Vieux Bourg. Une exposition reprenant toutes les étapes et démarches sera organisée. En parallèle, nous impliquerons les jeunes de la Commune pour connaître leur vision du Vieux Bourg. Le but restant de dévoiler le projet lors de la St-Nicolas 2019, le 6 décembre prochain.

MEP CHAMPEX

Vous l'avez vu dans les médias, le Conseil a choisi le groupement piloté par le bureau ATLB de M. Léonard Bender à Martigny comme lauréat du mandat d'études parallèles de Champex-Lac. Nous nous laissons maintenant le temps nécessaire pour peaufiner ce projet, approcher les privés concernés puis de faire une soirée de présentation publique avant la mise à l'enquête du dossier.

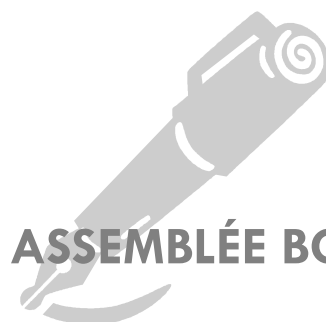
Question de M. Matthieu Bender : Il y a une année, un groupe de citoyens avait posé des questions relatives à la vente du réseau électrique. Aucune réponse n'a été donnée à l'Assemblée primaire de décembre. Peut-on savoir où est-ce que ça en est ? Peut-on avoir des réponses ?

Pdt : La commission a nommé un nouvel expert en la personne de M. Luc Darbellay. La variante du fermage est à l'étude et le groupe de travail viendra avec des réponses lorsqu'il sera prêt.

Le Président clôt l'Assemblée Primaire à 22h10

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 5 juin 2019

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 65

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoise en vous rappelant que seuls les Bourgeois ont le droit de vote.

Les non-bourgeois ont bien évidemment la possibilité d'assister à l'assemblée sauf si les Bourgeois d'Orsières en décident autrement.

L'Assemblée n'émet aucune objection.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :



→ **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du PV du 12 décembre 2018
3. Lecture des comptes 2018 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2018
6. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.

Comme scrutateur je vous propose de conserver les mêmes personnes que tout à l'heure soit, qui sont bourgeoises :

- carré 1 : Pascal Lovey
- carré 2 : Carole Exquis

L'Assemblée n'émet aucune objection.

II. APPROBATION DU PV DU 12 DECEMBRE 2018

Ce document était consultable du 15 mai au 5 juin au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Est-ce que quelqu'un en demande la lecture intégrale ?

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 12 décembre 2018 est accepté sans opposition.

III. LECTURE DES COMPTES 2018 DE LA BOURGEOISIE

Je passe maintenant la parole à M. Jean-Claude Duay, président de la commission bourgeoisiale, afin qu'il vous livre le commentaire détaillé des comptes 2018 de la Bourgeoisie.

Les comptes 2018 de la Bourgeoisie d'Orsières peuvent être qualifiés de bons pour la 6ème année consécutive même si le résultat est tout de même le plus faible de ces 5 derniers exercices.

A relever la parfaite maîtrise des charges qui demeurent en dessous du budget de quelque Fr. 13'112.02 pour se finaliser à hauteur de Fr. 1'889'787.98.



Quant aux revenus, l'augmentation par rapport aux prévisions est de Fr. 99'579.93 et ce résultat améliore sensiblement le résultat prévisible du budget qui était qualifié d'un peu limite.

Cette bonne nouvelle provient principalement du compte « travaux pour tiers » où le résultat est bien meilleur que programmé avec au final un encaissement total de Fr. 306'199.80 pour 187'000 francs budgétisés.

Les investissements 2018 de la Bourgeoisie sont supérieurs aux prévisions mais cela est dû à la reconstruction et remise en état de l'alpage de Mont Percé sinistré par une avalanche.

Avec des investissements réalisés à hauteur de Fr. 126'999.90 et des recettes de Fr. 24'240.--, la Bourgeoisie présente un investissement net de l'ordre de Fr. 102'759.90 couvert par la marge d'autofinancement, laissant ainsi apparaître un excédent de financement de Fr. 172'932.05.

L'exercice 2018 boucle ainsi sur un boni pour la 5ème année consécutive de l'ordre de Fr. 50'692.05

IV. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Comme tout à l'heure, je passe la parole à M. Daniel Porcellana pour la lecture de son rapport.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision qui est joint au fascicule des comptes 2018.

V. APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA BOURGEOISIE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2018 de la Bourgeoisie se prononcent par main levée. Je précise pour la bonne forme que seuls les Bourgeois d'Orsières ont le droit de vote.

Décision :

L'Assemblée Bourgeoisiale accepte les comptes 2018 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

VI. DIVERS

Il est 22h25, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale et remercie les participants en les invitant à partager le verre de l'amitié avant de rentrer chez eux.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire